

ASSEMBLEE GENERALE ELECTIVE

**Maison des Sports
Salle de Conférence**

Vendredi 16 octobre 2020 – 19h30

- Emargement des présents
- Rapport moral par le président (vote)
- Rapport financier par le trésorier (vote)
- Présentation du bilan sportif par le responsable technique
- Perspectives saison 2020/2021
- Budget prévisionnel saison 2020/2021
- Tarifs saison 2020/2021 (vote)
- Election des membres du bureau
- Suspension de séance (Réunion du nouveau bureau pour proposer le nouveau président.)
- Vote du nouveau président
- Présentation du nouveau bureau si le point précédent est acté
- Election des titulaires et suppléants au Conseil d'administration de l'omnisport*
- Questions diverses

Informations pratiques sur les candidatures et les élections :

- Les candidatures pourront être remises soit en main propre au président, soit par courrier à l'attention du président de la section (Maison des Sports – Place des Bughes – 63000 Clermont-Ferrand) ou soit par mail (thierry.martineau@rouchy.fr) avec accusé de réception de lecture avant le **jeudi 8 octobre 0h00**.
- Pour pouvoir être élu il faut être **âgé de plus de 18 ans et être licencié de la section depuis plus de 6 mois**.
- Les électeurs devront être **âgés de 16 ans minimum au 31 juillet 2020 et membre de la section depuis plus de 6 mois**.
- La liste des votants sera établie avec les adhérents à jour de cotisation au 31 juillet 2020.
- Pour ceux qui ne pourraient être présents, ils peuvent donner une procuration à un électeur présent. Elle devra être remise lors de l'inscription au début de l'AG. Chacun pourra être porteur seulement de 2 procurations en plus de sa propre voie.
- Pour que l'élection puisse être validée **le quorum devra être de 50% minimum**.

Informations COVID19 :

- Le port du masque sera obligatoire pendant toute l'assemblée générale.
- Merci de respecter les gestes barrières. La surface de la salle permettra à chacun de pouvoir respecter les distanciations.
- Du gel hydro alcoolique sera placé à l'entrée de la salle.
- Penser de vous munir d'un stylo pour l'émargement des présents
- Malheureusement, suivant les directives de la municipalité, nous ne pourrons pas après l'AG assurer un vin d'honneur dans les locaux de la Maison des Sports.